

CCP Berkani

Derrière vos AFFIRMATIONS , Monsieur le directeur : « *les personnels Berkani victimes de restructuration bénéficient des mesures d'accompagnement* », vous tentez de faire bonne figure.

Nous affirmons le contraire : **le protocole d'accompagnement du personnel restructuré** dans le cadre du PSD, que la CGT n'a pas signé comme vous aimez le claironné, **exclut le personnel Berkani**.

La triste démonstration a été faite par vos COLLABORATEURS lors de la CCP du 25 juin 2018.

Au programme : des licenciements !

Chapitre 1 : une logique implacable.

« *Il existe deux volets au dispositif d'accompagnement et le premier conditionne le deuxième* » :

► un volet mobilité : proposition de reclassement dans le service le plus proche mais sous réserve de posteS.

► un volet financier : une prime variable en fonction du futur poste occupé (la distance devient le coefficient).

Tout cela paraît simple Monsieur le DIRECTEUR GENERAL. Mais la logique a une suite.

Chapitre 2 : une logique sous condition

« *Pour bénéficier du volet financier, il faut qu'il y ait mobilité et pour ce faire il y a deux possibilités* » :

► soit l'agent victime de restructuration accepte ou refuse la mobilité

► soit il n'y a aucun poste correspondant ou comme avec humanisme le bureau A1 « *il n'y a aucune possibilité de reclassement* »

C'est à ce moment que la logique cesse d'être limpide et au contraire devient tyrannique.

Chapitre 3 : une logique sans les Berkani

Comme vous le dites sans scrupule, il n'y a aucune possibilité de reclassement dans des structures proches, ni en douane, ni aux finances publiques, ni ailleurs, pour les personnels Berkani.

Vous évoquez à travers vos collaborateurs cette impasse. Vous excluez, de fait, un personnel Berkani, dont les conditions de travail sont déjà d'une extrême précarité, de ce volet financier.

Nous affirmons que vous ne vous donnez pas les moyens de trouver une issue raisonnable.

Epilogue : Une logique inhumaine

Il ne vous vient à l'esprit qu'une solution après avoir, soit-disant, épuisé toutes les possibilités :

LE LICENCIEMENT !

La preuve est faite MONSIEUR L'EMPLOYEUR : il n'y a pas d'accompagnement pour le personnel Berkani.

Le SNAD CGT exige :

► que de véritables mesures d'accompagnement soient mises en place au bénéfice des personnels Berkani, victimes de restructurationS.

► que ces agents soient considérés au même titre que des agents titulaires.

Ces agents douaniers Berkani, qui participent depuis tant d'années, bien avant que vous n'intégriez le monde du travail, aux bonnes conditions de travail de leurs collègues douaniers, méritent bien plus que vos considérations.

**QUE VOS AFFIRMATIONS SE CONCRETISENT
MONSIEUR LE PRESIDENT DU CTR !**